



Contrainte plu et logement social

Par arrot, le **18/05/2012** à **13:00**

Bonjour,

j'ai un terrain de 2714 m² avec un PLU qui dispose d'un COS : 0,3 et 25% de logement social si surfaces habitables >800m²

je vais déposer un dossier d'aménagement avec 4 lots en fixant librement les surfaces de plancher de chacun des lots et au total une surface de plancher fixée dans le dossier à 780m².

quelle règle, interprétation, jurisprudence ?

la commune peut-elle m'imposer le logement social ?

merci de vos réponses